

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 12 septembre 2023

La Séance est ouverte à 15h08, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Bonjour à tous, nous allons procéder à l'appel. Madame BIRGIN, s'il vous plaît.

(Madame BIRGIN, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers)

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DÉLIBÉRER.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BIRGIN.

Nous passons maintenant à l'approbation du compte rendu in extenso de la séance du Mercredi 28 juin 2023 à 15h.

Approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du Mercredi 28 juin 2023 à 15 h.

Madame BAREILLE.- Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Avant de débiter ce conseil, je souhaite témoigner de notre solidarité avec le peuple marocain. Nous avons tous été touchés par le violent séisme qui a touché le centre du pays dans la nuit de vendredi à samedi et qui a fait déjà plus de 3 000 morts et des dizaines de milliers de sinistrés. En mémoire des victimes et des personnes dans la souffrance, je vous demande que nous respections une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie. Nous aurons à examiner dans quelques minutes un rapport que nous portons avec ma majorité quant à la modification tarifaire pratiquée dans nos ACM et sur lequel je souhaite attirer votre attention.

Comme vous le savez, nous disposons de neuf centres qui proposent le service de restauration et ce sont presque 800 enfants qui peuvent être accueillis chaque jour sur les ACM. Et sur cette année, ce sera environ 112 000 repas qui seront servis. Avec la gratuité que je vous propose d'adopter, cela équivaut à environ 180 000 € de pouvoir d'achat rendus aux familles. Et comme vous le savez, une mairie de secteur dispose de peu de compétences et de pouvoirs pour aider les habitants au quotidien. Mais sur la tarification des repas des ACM, nous pouvons donner un coup de pouce à de nombreuses familles de notre secteur pour traverser cette période qui est difficile. Je suis donc fière avec ma majorité de vous soumettre ce rapport et j'espère qu'il fera l'unanimité. Je vais donc vous faire lecture de ce premier rapport.

RAPPORT N° 23-074 7S

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification de la tarification pratiquée dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'Accueil Collectif

de Mineurs lors des périodes périscolaires et extrascolaires au sein des structures proposant un service de Centre aéré – Gratuité de la restauration proposée aux familles des enfants accueillis.

Madame BAREILLE.- Ce rapport porte sur la gratuité de la restauration et la fin de la participation contributive de 1,60 € par jour et par enfant à la restauration laissée à la charge des familles, dont vous avez largement connaissance. En effet, compte tenu du contexte économique et afin de rendre du pouvoir d'achat, il apparaît souhaitable de suspendre la perception de la contribution participative de 1,60 € laissée à la charge des familles et de pratiquer la gratuité de la restauration pour l'ensemble des familles fréquentant nos structures. Ces nouvelles dispositions prendront effet à partir du 1^{er} octobre 2023. Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

LE RAPPORT N° 23-074 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Madame BAREILLE.- Nous passons maintenant aux rapports suivants. Je vous propose que sur les seize rapports suivants, donc du rapport 75 jusqu'au rapport 90, Monsieur GALTIER vous présente, en global, ces rapports, puisque tous ces rapports concernent des garanties d'emprunts. Et bien évidemment, nous procéderons au vote sur chacun des rapports. Merci Monsieur GALTIER.

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, pour les seize rapports suivants, nous sommes consultés dans le cas de plusieurs garanties d'emprunt au profit de la Société SOLIHA Méditerranée et l'OPH Habitat Marseille Provence Aix-Marseille-Provence Métropole, pour financer l'acquisition et l'amélioration des logements sociaux situés sur notre secteur. Pour ces opérations, la banque prêteuse est la Caisse des dépôts et de consignations et l'obtention de ces prêts sont subordonnés à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville à 50 % et de la métropole Aix-Marseille-Provence à 50 % également. Et donc, Madame le Maire, je vous demande de mettre ces rapports aux voix, que je peux détailler au fil de l'eau si vous le souhaitez.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER. Effectivement, si vous pouvez appeler à voter sur les différents rapports en précisant l'adresse. Merci.

Monsieur GALTIER.- Très bien. Pour ce premier rapport : c'est pour la direction générale adjointe Maîtriser les moyens - Direction de finances - Garantie d'emprunt. Il s'agit de l'acquisition de l'amélioration d'un logement social dans le 14^e arrondissement, Les Marronniers. Le prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement social situé boulevard Louis Villecroze, résidence Les Marronniers, dans le 14^e arrondissement. L'emprunt porte sur la somme de 32 884 €, l'annuité étant prévue à 689 €. Ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER. Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci Madame le Maire. Une intervention pour l'ensemble des seize rapports concernant ces garanties d'emprunt. Les nécessaires - a priori - réhabilitations de ces logements, on en compte par centaines selon les rapports, devraient réunir l'ensemble des conseillers ici présents. Car la rénovation, c'est ce à quoi j'appelais de mes vœux lors de la campagne électorale des municipales, pour en finir avec cet automatisme du tout béton. Commençons par rénover ce qui est à rénover, avec quand même la priorité des priorités qui est de réhabiliter et de réinstaurer la sécurité avant tout dans ces quartiers. Car dans ces

quartiers, il y a des logements qui ne sont pas insalubres et que plus personne ne veut occuper en raison de l'insécurité, voire de la barbarie qui y règne. Et c'est encore le cas, permettez-moi de vous le rappeler, aux Marronniers, c'est encore le cas aux Rosiers, c'est encore le cas aux Mimosas, aux Bleuets, aux Lilas, aux Églantiers.

Donc cet argent public, qui est l'argent du contribuable, ce n'est pas de l'argent magique. Et vous venez de le rappeler, la crise économique fait que chaque euro de ce contribuable est précieux. Ce sont donc des millions, des dizaines et des centaines de millions sur l'ensemble de la ville qui vont être déversés pour la réhabilitation, permettez-moi de vous le dire, en grande partie en vain.

En 2014 – je serai bref sur cette anecdote parce que ceux qui me connaissent m'ont entendu la répéter 100 fois –, mais au Vieux Moulin, le Vieux Moulin qui a été rénové en 2014 lors de son inauguration en présence du Préfet de région, Monsieur CADOT, l'un des techniciens me faisait savoir que dans quelques années, il faudrait lancer un nouveau programme de rénovation parce que l'anarchie n'avait, elle, pas été chassée de ce site. Et je vous invite, mais sans doute y êtes-vous allés récemment comme moi, allez voir ce qu'il se passe au Vieux Moulin, il faut le voir pour le croire. C'est le Tiers-Monde, le Quart-Monde. On a l'impression d'être dans une situation de guerre. Les dealers vous interdisent à certaines heures, aux heures de l'ouverture du stup, d'utiliser telle ou telle voie. Si vous avez été au milieu de la cité, on vient vous contrôler. Il y a une décharge à ciel ouvert. Il faut le voir pour le croire. Sur l'avenue qui a été ouverte, qui a été créée, c'est un amoncellement de voitures brûlées, de pneus. Et d'ailleurs, le technicien m'avait dit « demain, il faudra qu'on revienne avec la police, parce qu'il y a une famille qui se sert d'un box pour faire cuire des pizzas ». L'anarchie était déjà là.

Donc je m'étais rendu aux Lauriers, ce grand immeuble aux Lauriers, qui avait bénéficié de millions aussi pour sa réhabilitation. On avait refait les ascenseurs, les entrées, tout ce que vous voulez. Mais le stup, lui, n'avait pas été chassé et il avait repris, bien sûr, le contrôle de l'ensemble du complexe. Donc trop d'argent public, trop d'argent public qui est gaspillé au nom de bons sentiments pour avoir ou pour permettre à la fin, vous voyez : « Je suis un bon élève, j'ai répondu aux priorités absolues de la politique de la ville » qui ne règlent aucun problème de fond. Permettez-moi de vous le dire. Preuves à l'appui, aux Rosiers, qui a malheureusement fait parler, il n'y a plus que les épines, il n'y a plus aucun pétale. C'est 30 000 € jour, le plan stup sur la coke, et j'ai bien peur que l'Acquisition et amélioration du logement social ne serve qu'à héberger dans des meilleures conditions les stups ou les clandestins qui y règnent en maîtres absolus.

Vous qui avez l'oreille, Madame le Maire, du ministre de l'Intérieur, faites-lui enfin comprendre qu'il faut mettre les moyens, pas seulement à lui mais à d'autres – on ne va pas développer le sujet, on le fera peut-être au conseil municipal –, que de repeindre la façade, ça n'a jamais résolu les problèmes qui se trouvent derrière. Je me fais le porte-parole, mes amis et moi-même nous faisons le porte-parole de ces contribuables qui en ont assez d'être tondus pour des opérations qui ne servent à rien. Merci de m'avoir accordé la parole et je n'y reviendrai pas.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur le Sénateur. Et comme vous dites, j'ai eu l'oreille attentive du ministre de l'Intérieur, puisque nous aurons bientôt un nouveau commissariat dans notre secteur. Ce qui était nécessaire et utile, effectivement. Il faut que tout le monde maintenant apporte sa pierre à l'édifice concernant la sécurité. Monsieur DUDIEUZÈRE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Merci Madame le Maire. Madame le Maire,

mes chers collègues, je vais être assez bref, parce que je ne voudrais pas être redondant avec ce qui a déjà été dit et ce que nous avons dit à plusieurs reprises, et simplement pour expliciter notre position de vote sur ces rapports. Nous voterons contre sur les rapports 75 inclus jusqu'à 84, qui concernent donc des acquisitions de logements sociaux, et nous voterons pour sur les rapports suivants, c'est-à-dire le 85 jusqu'au 90 qui, eux, concernent de la réhabilitation de logements déjà existants. Et nous sommes en cela cohérents avec ce que nous avons toujours dit et avec ce que tout le monde a dit.

Parce que, de droite comme de gauche, je rappelle que lors de la dernière campagne des municipales, tout le monde s'était accordé à dire qu'il y avait trop de logements sociaux dans les quartiers nord et notamment dans les 14^e et 15^e arrondissements, où nous frôlons les 50 % de logements sociaux dans ces quartiers. Tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait arrêter de construire les logements sociaux dans ces secteurs, qu'il fallait rééquilibrer. Et je vois qu'on continue malgré tout à construire des logements sociaux. Alors là, vous allez me dire, ça concerne à chaque fois un logement, deux logements, évidemment, ce n'est pas grand-chose et ce n'est pas un logement en plus ou en moins qui va changer le cours des choses. Mais c'est une position de principe. Lors du dernier conseil municipal, c'était passé sous les radars, le rapport n'avait pas été enrôlé, je ne sais pas s'il est arrivé trop tard ou s'il s'agit d'un oubli. Mais au conseil municipal, nous avons eu un rapport pour la cession d'un terrain de la ville de Marseille à Frais Vallon pour la construction de 68 logements sociaux supplémentaires. Il est vrai qu'à Frais Vallon, il y a peu de logements sociaux et qu'il est urgent d'en construire davantage.

Nous sommes cohérents avec ce que nous avons toujours dit et nous votons contre les rapports qui consistent à augmenter encore un peu plus la part de logements sociaux dans nos quartiers. Et nous soutenons bien entendu la réhabilitation de logements existants.

Madame BAREILLE.- C'est noté Monsieur DUDIEUZÈRE. Je vous propose que nous passions rapidement au vote des différents rapports.

RAPPORT N° 23-39597-DF - 23-075 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - La Société SOLIHA Méditerranée – Les Marronniers 11.01 - Acquisition et amélioration d'un logement social dans le 14^{ème} arrondissement.

Madame BAREILLE.- Le 75 concernant les Marronniers : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

LE RAPPORT N° 23-39597-DF - 23-075 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39598-DF - 23-076 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA Méditerranée - Maulini n°23 Acquisition et amélioration d'un logement social dans le 14^{ème} arrondissement.

Madame BAREILLE.- Pour le 76 : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39598-DF - 23-076 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39602-DF - 23-077 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - Maurelle n°162-Lot 99- Acquisition et amélioration d'un
logement social dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Pour le 77 : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39602-DF - 23-077 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39603-DF - 23-078 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - MORETTI 201 - Acquisition et amélioration d'un logement
social dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Pour le 78, boulevard Charles Moretti : qui est
contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N°23-39603-DF - 23-078 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39604-DF - 23-079 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - Platanes SA 202 - Acquisition et amélioration d'un logement
social dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Le 79, boulevard Alphonse Allais : qui est contre ?
Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39604-DF - 23-079 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39605-DF - 23-080 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - Simoncelli/Glacière 208 - Acquisition et amélioration d'un
logement social dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 80, boulevard de la Glacière : qui est
contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39605-DF - 23-080 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39612-DF - 23-081 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - Val des Pins n°141 - Acquisition et amélioration d'un
logement social dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 81, au chemin de Château-Gombert : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39612-DF - 23-081 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39613-DF - 23-082 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée - Rosiers n°200 - Acquisition et amélioration d'un logement
social dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 82, à la Traverse des Rosiers : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39613-DF - 23-082 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39682-DF - 23-083 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée BLI - SaintYves/Gibbes SA225 - Acquisition et amélioration de
deux logements sociaux (lots 1126 et 1019) dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 83, au chemin de Gibbes : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39682-DF - 23-083 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39683-DF - 23-084 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA
Méditerranée BLI - Saint-Yves SA224 - Acquisition et amélioration de deux
logements sociaux dans le 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 84, toujours au chemin de Gibbes, résidence Saint-Yves : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39683-DF - 23-084 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39938-DF - 23-085 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 -
Saint-Barthélemy - Réhabilitation de 421 logements dans le 14ème
arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 85, au boulevard Jourdan : qui est contre ?
Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39938-DF - 23-085 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39940-DF - 23-086 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 - Les
Bleuets - Réhabilitation de 94 logements dans le 13ème arrondissement

Madame BAREILLE.- Rapport 86, avenue Saint-Paul : qui est contre ?
Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39940-DF - 23-086 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39942-DF - 23-087 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 - Les
Mimosas - Réhabilitation de 132 logements dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 87, rue Auguste Chabaud : qui est contre ?
Vous êtes pour ? Je ne vous ai pas vu lever la main. Qui s'abstient ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39942-DF - 23-087 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39943-DF - 23-088 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 -
Villecroze - Réhabilitation de 206 logements dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 88, rue Neoule.

Madame BAREILLE.- Donc abstention. Qui est contre ? Adopté.

LE RAPPORT N° 23-39943-DF - 23-088 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39944-DF - 23-089 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 - Les
Lilas - Réhabilitation de 220 logements dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 89, rue Albert Marquet : qui est contre ?
Qui s'abstient ? Adopté.

**LE RAPPORT N° 23-39944-DF - 23-089 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES
VOIX.**

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39945-DF - 23-090 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 - Les
Églantiers - Réhabilitation de 94 logements dans le 13ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Rapport 90, rue Neoule : qui est contre ? Qui
s'abstient ? Adopté.

**LE RAPPORT N° 23-39945-DF - 23-090 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES
VOIX.**

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39986-DSAS - 23-091 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE
ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION
SOCIALE - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme relative
à la rénovation des résidences autonomie du CCAS.

Madame BAREILLE.- Je vous remercie. Nous passons maintenant au
rapport 91 concernant l'approbation de l'affectation d'autorisation pour la rénovation
des résidences Autonomie du CCAS. Madame SEMERDJIAN, s'il vous plaît.

Madame SEMERDJIAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour
à tous. Madame le Maire, ce rapport nous amène à délibérer sur l'attribution d'une
subvention d'équipement au Centre communal d'action sociale dans le cadre de
travaux de rénovation des quatre résidences Autonomie qu'il gère, et ce, pour un
montant de 2 400 000 €. Il s'agit pour l'essentiel de travaux de rénovation, de second
œuvre, remplacement de menuiserie intérieure et extérieure, matériel de chauffage
et chaufferie, dans le cadre de la sobriété énergétique, travaux de remise aux
normes, travaux sur canalisations, acquisition de mobilier, remplacement d'un
ascenseur, etc. Notre secteur est plus particulièrement concerné par la résidence
autonomie Les Jardins du Vallon. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce
rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Madame SEMERDJIAN. Et avant de passer

au vote, permettez-moi de vous remercier pour toutes les actions que vous menez, avec les services de la mairie de secteur, pour les personnes du bel âge. Et félicitations également pour les derniers événements qui ont eu beaucoup de succès. Merci à vous. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N°23-39986-DSAS - 23-091 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 23-39529-DC - 23-092 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - PÔLE LECTURE PUBLIQUE - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Madame BAREILLE.- Rapport 92. Nous sommes sur des dons de documents pour des associations et des écoles et c'est Madame PAINEAU qui nous présente ce rapport.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, mes chers collègues, dans ce rapport, il nous est demandé d'entériner un don de documents issus des collections courantes à des associations, institutions, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ces collections. Le service des bibliothèques de la ville de Marseille est périodiquement amené à procéder à un bilan des collections en vue d'une réactualisation des fonds de son domaine privé. Ainsi, par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le principe du don de documents à des associations ou organismes à but non lucratif d'intérêt général. Pour le premier semestre 2023, il est proposé de donner des documents aux structures ayant fait la démarche auprès du service des bibliothèques de bénéficier de ces livres. Notre secteur est plus particulièrement concerné par le centre de méditation MINHTAM et l'école maternelle Fondacle. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci madame PAINEAU. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N°23-39529-DC - 23-092 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 23-39953-DLSVAEC - 23-093 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 3ème répartition 2023.

Madame BAREILLE.- Et je vous laisse poursuivre, Madame PAINEAU, sur le rapport suivant.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre secteur, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 32 400 €. Concernant notre secteur, il bénéficiera de 9 400 € qui se répartissent ainsi :

- L'association Colinéo avec 800 € ;

- Le Sel de la vie pour 8 600 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU. Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci Madame la Maire. Simplement une explication quant à notre vote, ce sera une abstention. Nous connaissons tous l'action menée par madame BERCET et son équipe pour Colinéo sur les hauteurs de la maternelle, pour préserver ce qui peut encore l'être de la bétonisation. Et si la présentation de la subvention pour chaque association avait été séparée, nous aurions voté favorablement pour Colinéo et défavorablement pour Le Sel de la vie, qui revient deux rapports plus tard, et dont je note qu'il perçoit dix fois plus que Colinéo et un montant encore conséquent dans deux rapports suivants. Donc ce sera une abstention en raison de notre non-soutien au Sel de la vie et un soutien fort et depuis longtemps à Colinéo. Merci.

Madame BAREILLE.- C'est noté Monsieur le Sénateur. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 23-39953-DLSVAEC - 23-093 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-39962-DS - 23-094 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2023 - Approbation de conventions - Budget primitif 2023.

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant concerne des subventions à des associations sportives. Monsieur BETTIRA, s'il vous plaît.

Monsieur BETTIRA.- Madame le Maire, mes chers collègues. Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 427 700 €, ainsi que la correction du montant de la subvention attribuée à l'Association Olympique de Marseille Athlétisme qui, par ailleurs, ne relève pas du 13-14. Concernant notre secteur, il bénéficiera de 95 500 € qui se répartissent avec :

- L'association Boxing Club Saint-Jérôme pour un montant de 5 000 € ;
- Rap'n Boxe pour 3 000 € ;
- Le Club athlétique Gombertois pour 12 000 € ;
- Le Football club de Fondacle Les Olives pour un montant de 7 000 € ;
- Le Football club Loisirs Malpassé pour 12 000 € ;
- Jeunesse Olympique Saint-Gabriel pour 14 000 € ;
- Les danseurs du Sud pour 2 000 € ;
- Marseille VTT Passions pour un montant de 2 500 € ;
- Les Minots de Marseille pour un montant de 11 000 € ;
- Le Sporting club Frais Vallon pour un montant de 2 000 € ;
- Système D Groupe pour un montant de 4 000 € ;
- L'Union Marseille Basket ball pour 1 000 € ;
- L'Union sportive des cheminots marseillais pour un montant de 13 000 € ;
- L'Union sportive des Tramways de Marseille pour un montant de 5 000 € ;
- Le Vélo club Gombertois, pour un montant de 2 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA et j'en profite également pour vous remercier ainsi que Madame PAINEAU pour l'organisation du Forum des associations. Merci également à tous les services de la mairie de secteur. Ça a été une belle réussite et merci aussi aux élus qui étaient présents lors de l'événement.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N°23-39962-DS - 23-094 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 23-39988-DGAJSP - 23-095 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Attribution de subventions pour des actions de prévention.

Madame BAREILLE.- Merci. Monsieur BETTIRA, je vous laisse poursuivre sur le rapport 95.

Monsieur BETTIRA.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations menant une action dans le registre de la prévention des ruptures éducatives et de l'entrée des jeunes dans les trafics, et ce, pour un montant global de 13 000 €. Notre secteur et plus particulièrement concerné pour une subvention de 1 000 € pour l'association LES MICOS. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 23-39988-DGAJSP - 23-095 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et abstention du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-39989-DGAJSP - 23-096 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Attribution de subventions pour des actions de prévention dans le cadre de l'appel à projets « prévention des comportements à risque ».

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 96 concernant la Direction de la prévention et de la protection. Madame FURFARO, s'il vous plaît.

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour. Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations menant des actions de prévention dans le cadre de l'appel à projets Prévention des comportements à risque, et ce, pour un montant global de 54 000 €. Notre secteur est plus particulièrement concerné par le versement d'une subvention de 12 000 € au centre social Saint-Gabriel Le Canet Bon Secours. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FURFARO. Monsieur YATSOU ?

Monsieur YATSOU.- Merci, chers collègues. Ce rapport est l'occasion de faire un lien avec le drame que notre ville a vécu encore aujourd'hui. Et je souhaiterais avoir une pensée pour cette jeune fille victime du narcotraffic, décédée

suite à une balle perdue dans son propre logement. Nous sommes tous consternés par cette nouvelle victime qui s'ajoute à tant d'autres dans des drames quasi quotidiens dans notre ville. Nous souhaitons adresser nos condoléances à sa famille, aux proches de la victime, ainsi qu'aux habitants de Saint-Thys. Face à cette violence intolérable, il ne doit y avoir aucune résignation.

L'augmentation des moyens pour protéger les Marseillais et les Marseillaises doit se poursuivre en dehors des opérations de communication. Et en la matière, il me semble important également de souligner que l'approche de la lutte contre le trafic de drogue doit être globale. Et je souhaite aussi souligner l'action de la ville de Marseille dans le cadre de la rénovation des écoles, parce que c'est là aussi où commence la vie et que, si on loupe cette étape, c'est aussi l'ouverture vers des drames. Pour ne citer que les travaux et équipements les plus récents, ce ne sont pas moins de 32 écoles sur notre secteur qui ont bénéficié de travaux et pas moins de 13 écoles qui ont bénéficié d'équipements modernes d'enseignement comme des tableaux numériques. Cet engagement, porté par le maire de Marseille, Benoît PAYAN, et toute la majorité municipale, produit des résultats visibles et change la vie de milliers de familles et de milliers d'élèves qui peuvent enfin aller à l'école dans des conditions dignes. Évidemment, il reste encore beaucoup à faire, tant le retard accumulé était vertigineux. Mais les résultats sont là et le travail sera poursuivi pendant tout le mandat.

Cet effort financier, qui représente 40 millions d'euros sur toute la ville, quand auparavant seuls 10 millions d'euros ont été investis par la ville de Marseille dans ce qui devrait être une priorité pour tout exécutif politique : l'éducation et la préparation de l'avenir de nos enfants. Et nous sommes déterminés à continuer à y apporter notre contribution. Merci.

(Applaudissements de Madame BENAOUA)

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur YATSOU. Je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 23-39989-DGAJSP - 23-096 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille et abstention du groupe Rassemblement National)

RAPPORT N° 23-40026-DGAVTL - 23-097 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
Attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets "Olympiade Culturelle - Ville de Marseille " - Deuxième répartition.

Madame BAREILLE.- Merci. Le rapport suivant concerne l'attribution de subventions pour l'appel à projets Olympiade Culturelle et c'est Madame CISNEROS qui présente ce rapport.

Madame CISNEROS.- Madame la Maire, mes chers collègues. Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de conventions aux associations lauréates de l'appel à projets Olympiade Culturelle - Ville de Marseille dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 65 000 €. Notre secteur est plus particulièrement concerné par un versement de subvention de 25 000 € pour le ZEF. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame CISNEROS. Qui est contre ? Qui

s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N°23-40026-DGAVTL - 23-097 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 23-40028-DJ - 23-098 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes ou qui sont dirigées par des jeunes - 2ème répartition.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 98. Direction de la jeunesse. Madame BIRGIN, s'il vous plaît.

Madame BIRGIN.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations portant des initiatives en faveur des jeunes ou dirigées par des jeunes dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 24 000 €. Concernant notre secteur, elle bénéficiera de 19 000 € qui se répartissent : l'association C'WIN, 2 500 € et 1 500 €, et l'association Le Sel de la vie, 15 000 €. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci madame BIRGIN et j'en profite également pour remercier l'association C'WIN qui fait un travail remarquable pour l'emploi des jeunes sur nos secteurs ou qui a permis effectivement à des jeunes de pouvoir partir en vacances. Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Une précision à nouveau. J'en ai parlé il y a quelques rapports, mais Le Sel de la vie, c'est toujours pour les mêmes. C'est annoncé dans son action, c'est en faveur de façon exclusive des QPV, des quartiers prioritaires de la ville. Donc on les connaît. Ce sont les quartiers de l'immigration. Mais je rappelle qu'il y a d'autres quartiers à Marseille où il y a des jeunes qui ne bénéficient pas non plus de structures qui devraient être celles de la deuxième ville de France. Et ils sont condamnés à être prioritaires pour payer. En tout cas, les contribuables qui s'y trouvent. C'est la répartition des tâches. Il y a des quartiers qui sont réservés pour payer et d'autres qui sont réservés pour recevoir. Je trouve ça assez injuste que ce soit toujours les mêmes qui payent et toujours les mêmes qui reçoivent. Et en plus pour le résultat obtenu, c'est que ça fait des années que ça dure, pour ne pas dire des décennies. Et le résultat on le connaît, c'est de mal en pis. Donc nous voterons défavorablement pour ce rapport. Merci.

Madame BAREILLE.- Madame PAINEAU.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, je me permets de prendre la parole pour appuyer ce que vous avez dit tout à l'heure. Je tenais à préciser que quand je vois le montant des subventions allouées à des associations, à certaines associations, c'est vrai que ça fait mal au cœur. Comme vous l'avez dit, l'association C Win est une association formidable qui œuvre pour aider les jeunes de nos quartiers à trouver de l'embauche, des formations, des alternances et parfois même des alternances pour lesquelles nos jeunes sur Marseille, malheureusement, n'ont pas forcément de débouchés. Ils font un travail formidable. Ils ont un réseau pas possible, notamment avec des grandes fondations comme la fondation de TF1 qui leur permet également de faire partir nos enfants des quartiers dans des séjours sportifs, des vacances apprenantes pour des séjours, sincèrement, qui en valent vraiment le coup et qui en mettent plein les yeux aux enfants. Quand je vois qu'une subvention de 1 500 € leur est versée, ça fait mal au cœur pour ces associations qui

se démènent tout au long de l'année, sachant ce que peuvent vivre nos jeunes des quartiers à l'heure actuelle, avec l'insécurité et le trafic de drogue qu'ils côtoient au quotidien. Je tenais à le relever.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU pour votre témoignage. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 23-40028-DJ - 23-098 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 23-40017-DFI - 23-099 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE - Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal au profit de l'établissement public local d'enseignement (EPL) collège Marie LAURENCIN - Traverse du Colonel - 14ème arrondissement.

Madame BAREILLE.- Et nous passons au dernier rapport de ce conseil, le rapport 99, concernant le service gestion immobilière et patrimoniale. Madame HASSANI.

Madame HASSANI.- Madame le Maire, mes chers collègues, pour ce rapport, il nous est demandé de valider la convention d'occupation précaire par laquelle la ville de Marseille met à disposition du collège Marie Laurencin, à titre gratuit, un terrain communal Traverse du Colonel dans le 14^e arrondissement, pour une emprise d'environ 3560 mètres carrés. Le collège avait sollicité la mairie de secteur et la mairie centrale afin d'obtenir une autorisation d'occupation du terrain communal pour y organiser un jardin pédagogique, des activités sportives, cross du collège, cours multisports et de fonctionnement général, fête du collège, initiative de coéducation en partenariat avec les parents d'élèves. La convention porte pour la période de l'année scolaire 2023-2024 et sera reconductible expressément une fois pour l'année scolaire 2024-2025. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame HASSANI. Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- C'est gentil Madame le Maire. D'autant que c'est pour remercier Madame VASSAL. Une fois n'est pas coutume, je ne sais pas si ça va beaucoup l'enchanter que je la remercie. Mais une anecdote : le 30 décembre de l'année dernière, j'ai été contacté par un résident, un habitant de la Traverse du Colonel, qui m'a alerté sur la tentative d'intrusion sur le terrain du collège d'individus issus de la communauté Rom. Mais bon, encore du mal à convaincre certains services de se déplacer. Et un 30 décembre, qui arrivez-vous à contacter si ce n'est Madame VASSAL elle-même ? Je vous livre un petit secret, j'ai son numéro, donc si ça sort d'ici, je sais que c'est vous. Je ne vous le communiquerai pas, mais j'ai contacté, j'ai osé. J'ai contacté Madame VASSAL pour lui dire, parce que c'était le collège. Et voilà ce qui se passe. Et ça serait quand même dommage qu'à la rentrée, les collégiens, les professeurs, le personnel soient soumis à ce que l'on ne sait que trop comme conséquences du squat par ces individus. Elle a tout à fait compris l'utilité de faire intervenir ses services et elle-même aussi d'appeler la mairie de Marseille, car le terrain appartenant encore à la mairie. Les services de police sont intervenus et on a pu faire et on a pu convaincre ces squatteurs potentiels de s'en aller. Quinze jours plus tard : bis repetita, j'ai rappelé Madame VASSAL qui a envoyé

la cavalerie qui a sécurisé le site. Donc je dis merci Madame VASSAL, vous voyez, comme quoi, l'union des droites, ça fonctionne.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur le Sénateur. Encore une fois, il est important que nous nous battions plus pour offrir une meilleure qualité pour nos collégiens, nos enfants qui sont scolarisés. Effectivement, c'est une demande que nous avons depuis pas mal de temps de la part du directeur de l'établissement puisque dans ce collège, il n'y a pas non plus de terrain ni de gymnase pour que les collégiens puissent pratiquer un sport. Donc il était vraiment nécessaire qu'on puisse récupérer ce terrain communal et faire des travaux, l'aménager pour que les collégiens puissent en profiter pleinement. Et il vaut mieux que ce soient des collégiens que des squatteurs.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N°23-40017-DFI - 23-099 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame BAREILLE.- Je vous remercie. Merci encore une fois aux services de la mairie pour la préparation de ce conseil et à l'ensemble de nos rapporteurs. Monsieur YATSOU, vous voulez intervenir sur le dernier rapport ? Ça concerne le Conseil ? Je vous en prie.

Monsieur YATSOU.- Merci Madame BAREILLE. Simplement pour vous dire, je voudrais vous faire une demande spécifique pour la gestion de ce conseil d'arrondissements. Je me souviens qu'au début de notre mandat, on avait demandé avec plusieurs élus que les conseils d'arrondissements puissent être tenus pas en milieu d'après-midi, mais plutôt en fin d'après-midi, pour être compatibles avec l'activité de certaines personnes qui, je pense en majorité ici, ont une activité professionnelle en dehors de la politique. Et il semble que j'ai beaucoup de retours d'élus qui se plaignent du fait que l'on puisse avoir ce conseil en plein milieu d'après-midi, qui mobilise déjà une après-midi entière. Et étant donné la longueur de ce conseil, il me semble que c'est tout à fait possible qu'on les fasse en fin d'après-midi ou en début de soirée et que ce serait bien mieux pour tout le monde.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur YATSOU, je prends acte, mais il faut savoir qu'il est nécessaire aussi que nous ayons les délais pour tout transmettre à la mairie centrale. Mais je prends acte et nous regarderons. Merci. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci.

La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15h47 par Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur.